

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

BEAULIEU DESCHAMBAULT, S.E.N.C.R.L.	Me Jo-Anne Demers (P)
RÉMI DESCHAMBAULT	Me Michèle Bédard (A)
	Me Mélissa Talbot (A)
	NICHOLL PASKELL-MEDE

 PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

THE NORTHERN TRUST COMPANY CANADA	Me Silvana Conte (A)
	Me Carine Bouzaglou (P)
	Me George R. Hendy (A)
	OSLER HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

 PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS	Me Gary D.D. Morrison (P)
	Me Bernard Jolin (A)
	Me Frédéric Massé (A)
	Me Mario Welsh (A)
	Me Jean-François Bienjonetti (A)
	HEENAN BLAIKIE, S.E.N.C.R.L., s.r.l.
	Me Nathaly Marcoux, (P) CONTENTIEUX DE L'AMF

 PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.	Me Hélène Lefebvre (P)
	Me Michel G. Sylvestre (P)
	Me Claudia Déry (P)
	OGILVY RENAULT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

 PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CONCENTRA représentée par	Me Robert J. Torralbo (A)
SERVICES BLAKES QUÉBEC INC.	Me Sébastien Guy (P)
	BLAKE, CASSELS & GRAYDON S.E.N.C.R.L., s.r.l.

 PARTIE MISE EN CAUSE PRÉSENTE ABSENTE

PIERRE LAPORTE, C.A., ès qualité de liquidateur des fonds Norbourg et Évolution, a/s de Société Ernst & Young inc.	Me Isabelle Desharnais (P)
	Me Marc Duchesne (A)
	BORDEN LADNER GERVAIS, s.r.l.

 PARTIE MISE EN CAUSE PRÉSENTE ABSENTE

GILLES ROBILLARD, ès qualité de syndic à l'actif des Sociétés défenderesses faillies, a/s de RSM	Me Denis St-Onge (P)
	Me Patrice Benoît (A)
RICHTER	Me Marie-Hélène Provencher (A)
	GOWLING LAFLEUR HENDERSON, s.r.l.

AUDITION ET CONFÉRENCE DE GESTION # 11

Le 20 octobre 2008

10 h 04

Début de la conférence de gestion.

Identification des procureurs.

Le 15 octobre, un membre de la famille de monsieur Vincent Lacroix a avisé que ce dernier ne participera pas à l'audition de ce jour.

Présence de Me Barry Landy de Spiegel Sohmer inc. en salle d'audience, pour Radio-Canada.

Le Tribunal s'adresse aux procureurs.

1. Représentations additionnelles sur les requêtes pour ordonnance de non divulgation et de non diffusion.

10 h 08

Représentations de Me St-Onge

10 h 11

Représentations de Me Demers

10 h 12

Représentations de Me Lefebvre

10 h 16

Représentations de Me Desautels

10 h 20

Représentations de Me Marier

10 h 23

Représentations de Me Morrison

10 h 29

Représentations de Me Demers

10 h 31

Représentations de Me Lefebvre

10 h 33

Représentations de Me Larochelle

10 h 38

Précisions apportées par Me Desautels

10 h 39

Commentaires de Me Morrison

10 h 40

Représentations de Me Landy

10 h 51

L'ordonnance intérimaire rendue par le Tribunal le 2 octobre 2008 est reconduite jusqu'à la date où jugement sera rendu sur les demandes qui ont été faites par Me Desautels et par Me Marier.

Pris en délibéré.

2. Requête en irrecevabilité de Ernst & Young à l'égard de la demande reconventionnelle de Félicien Souka.

10 h 53

Représentations de Me Desharnais

10 h 55

L'audition de la requête en irrecevabilité est remise au 15 janvier 2009 en attendant que le juge Mongeon ait rendu jugement en division de faillite sur les autorisations nécessaires, l'audition de la demande à cet égard étant fixée au 8 décembre 2008.

Le 20 octobre 2008

10 h 56

3. Présentation des demandes en garantie de KPMG et de Northern Trust.

Représentations de Me Déry

L'audition des demandes en garantie est remise au 15 janvier 2009.

4. Interrogatoires après défense.

Dans son courriel du 10 octobre 2008, Me Larochelle soulève la difficulté suivante : lors des interrogatoires, les avocats demandent au témoin s'il donnerait les mêmes réponses que celles données lors de l'interrogatoire qui a précédé si les mêmes questions lui étaient posées. Selon Me Larochelle, il est important que la même règle s'applique à tous et que l'avocat qui a procédé en premier à l'interrogatoire soit en mesure de déposer les interrogatoires faits par ceux qui l'ont suivi, sauf évidemment pour l'avocat représentant la partie interrogée.

11 h 00

Représentations de Me Larochelle

11 h 03

Représentations de Me Lefebvre

11 h 08

Représentations de Me Demers

11 h 12

Intervention de Me Larochelle

11 h 13

Intervention de Me Lefebvre

Intervention de Me Demers

11 h 14

Intervention de Me Morrison

11 h 15

Précisions apportées par Me Larochelle

11 h 16

Intervention de me Demers

11 h 17

Intervention de Me Lefebvre

11 h 18

Représentations de Me Morrison

11 h 20

Question prise en délibéré.

5. Varia.

a) Demande de documents préalablement à un interrogatoire

Me Lefebvre, Me Desautels et Me Demers soulèvent certaines difficultés quant à des demandes de communication de documents préalablement à un interrogatoire.

Le Tribunal rappelle l'obligation pour la partie à qui les documents sont demandés, de les fournir dans le délai imparti ou de préciser les motifs pour lesquels il y a refus de les communiquer. Les parties ont alors le choix de soumettre immédiatement la question au Tribunal pour adjudication ou de formuler une objection au début de l'interrogatoire.

Le 20 octobre 2008

Le Tribunal réitère ses recommandations à l'effet que si seule la pertinence est remise en question, les documents devraient être fournis et l'interrogatoire procéder sous réserve de l'objection. Dans les cas où une partie considère qu'il y a abus, le différend peut alors être soumis au Tribunal avant la tenue de l'interrogatoire.

b) Accès par l'AMF aux documents obtenus au moyen de perquisitions

Me Lefebvre demande aux avocats de l'AMF de confirmer s'ils ont eu ou non accès aux documents obtenus de KPMG au moyen de perquisitions et qui n'ont pas été subséquemment produits en preuve lors de poursuites pénales.

Me Morrison répondra à cette question par écrit au plus tard le 31 octobre. Si pour une raison ou une autre il n'était pas en mesure de le faire pour cette date, il en communiquera les raisons par écrit aux avocats au dossier avec copie au Tribunal.

11 h 54

Fin de l'audition et de la conférence de gestion



ANDRÉ PRÉVOST, J.C.S.



Marthe de Launière, g.a.c.s.